

**BUREAU DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 27 juin 2018– Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 1 : Demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat :  
Intégration et préservation des prairies permanentes dans les systèmes d'élevage du Pilat**

Etaient présents :

Mme BERGER Corinne	Députée de Vienne Condrieu Agglomération
M. BERNARD Hervé	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. BONNEL Claude	Député de Vienne Condrieu Agglomération
Mme DE LESTRADE Christine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Députée de Vienne Condrieu Agglomération
Mme FOREST Nicole	Députée de Saint Étienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Député de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Député du Conseil Régional
Mme MONCHOVET Michèle	Députée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Députée de la Commune de Roisey – Présidente
M. SEUX Jean-François	Député de Saint Étienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Député de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Députée de Vienne Condrieu Agglomération
M. FAVERJON Christophe	Député de Saint Étienne Métropole
Mme FRERING Odette	Députée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Député du Département du Rhône
Mme CUSTODIO Alexandra	Députée du Département de la Loire
M. SCHMELZLE Pierre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	à Emmanuel MANDON
Mme FOREST Nicole	à Patrick LARGERON
Mme JAUD-SONNERAT	à Claude BONNEL
M. REYNAUD Hervé	à Valérie PEYSSELON
M. SEUX Jean-François	à Jean-Christophe VALLUY
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Président de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc

**Objet : Demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat :Passage au logiciel libre pour les créations graphiques du Parc du Pilat et impression de document de communication**

Le Parc du Pilat s'est doté d'une nouvelle charte graphique il y a 2 ans. Celle-ci a permis de formaliser des familles de documents récurrents réalisés avec le logiciel In design. Ce logiciel est un outil technique pointu et coûteux. Une seule secrétaire est réellement formée à son usage.

Pour permettre à plusieurs membres de l'équipe du Parc de gagner en autonomie pour la réalisation des supports de communication, il est proposé de généraliser l'utilisation du logiciel d'infographie Scribus. Il s'agit d'un logiciel libre, donc gratuit et plus simple d'utilisation.

Aussi il est prévu d'installer ce logiciel sur plusieurs postes informatique, de créer des gabarits adaptés à ce logiciel pour les supports de communication du Parc les plus courants et de former l'équipe à l'utilisation du logiciel Scribus.

L'usage du logiciel In Design sera réservé pour des besoins plus ponctuels et pour des documents qui ont vocation à être imprimé en externe.

Il est également proposé de solliciter une subvention pour développer d'autres documents de communication du Parc notamment un document de promotion du site Pilat Rando inauguré en 2017.

Le coût de ce projet s'élève à hauteur de 4 000 € TTC, pour lequel une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 3 200 € est sollicitée dans le cadre de la convention d'objectifs qui lie la Région et le Parc. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement correspondant à 80% de la dépense subventionnable.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention d'objectifs.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Pélussin le 30 mai 2018

La Présidente,

**Michèle PEREZ**